



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mardi 4 octobre 2022
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, PUJOL, DAVID, DELEPAUX, SEGURA

Pouvoirs :

Mr CAVOLI a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mr MONS a donné POUVOIR à Mr SOULIER
Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr DELEPAUX
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE

Messieurs BONNIN, CAVOLI, DE SAINT ROMAIN, MARTINERIE, URIOT, MARTINERIE, MONS

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Délibération N° 1	Décisions Modificatives
Délibération N° 2	Tarifs du palais des congrès
Délibération N° 3	Tarifs et partenariats de l'Office de Tourisme/Service Réceptif
Délibération N° 4	Mise en concurrence pour l'installation d'un manège « Grande Roue »
Délibération N° 5	Tarif d'occupation du domaine public pour le manège « Grande Roue »
Délibération N° 6	Tarifs Noel 2022
Délibération N° 7	Tarifs et partenariat de « Plage aux Entrepreneurs »

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 28/09/22 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Bernard LUMMEAUX, 1^{ER} vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 9 juin 2022 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

DECISIONS MODIFICATIVES

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion en date du 14 mars 2022 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

BUDGET 720 PRINCIPAL - Décision modificative n°2

Section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 0,00 €

Section fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	6287	Remboursement de frais	- 6 000,00 €
65	658	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	0,00 €

**PAS DE
MODIFICATION**

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de

BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES – Décision modificative n°2

Section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de

144 860,00 €

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	604	Achats refacturés	104 860,00 €
012	64111	Salaires	40 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	144 860,00 €
Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
013	64198	Autres remboursements	50 000,00 €
70	706	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	124 500,00 €
70	7082	Commissions	15 000,00 €
70	7083	Locations	-45 000,00 €
77	778	Autres produits exceptionnels	360,00 €
		TOTAL RECETTES	144 860,00 €

**PAS DE
MODIFICATION**

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de

BUDGET 740 ANIMATIONS - Décision modificative n°1**Section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de****0,00 €**

Section fonctionnement			
Dépenses	Nature	Libellé	Montant
67	6743	Subvention de fonctionnement	10 000,00 €
011	618	Divers	- 10 000,00 €
011	6288	Charges à caractère général	-5 000,00 €
67	6718	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	0,00 €

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de**PAS DE
MODIFICATION**

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIFS PALAIS DES CONGRÈS

Vu l'article R2221-61 du Code Général des Collectivités locales précisant que « La tarification des prestations et produits fournis par la régie est fixée par le conseil d'administration »,

Conformément aux statuts d'Arcachon Expansion qui prévoient que le Conseil d'Administration « fixe les taux de redevances dus par les usagers »,

Il est proposé au Conseil d'administration d'examiner les tarifs de diverses prestations, qui complètent ou modifient la grille de tarification du palais des congrès votée par délibération du 9 Juin 2022.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération

TARIFS ET PARTENARIATS OFFICE DE TOURISME / SERVICE RECEPTIF :

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs appliqués par le Service Réceptif et par l'Office de Tourisme.

1/ VISITES ET ATELIERS POUR LE PROJET HABITANTS « ARCACHON POUR NOUS » :

2/ TARIFS DES PRODUITS BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME :

Tarif soumis au taux de TVA en vigueur

3/ MODIFICATION DES TARIFS DE CERTAINS PRODUITS BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

Tarif soumis au taux de TVA en vigueur -

4/ ETAT ET MOUVEMENTS DES STOCKS DES PRODUITS BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération

MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN MANÈGE « GRANDE ROUE »

Une annonce est parue à l'échos judiciaires Girondins pour la venue de la grande Roue précisant une date limite de réception des offres le 16 septembre 2022.

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir pour la grande Roue la SARL VATONNE.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE MANEGE « GRANDE ROUE »

Une consultation a été faite et une convention aura pour objet de fixer les modalités selon lesquelles Arcachon Expansion met à disposition de l'occupant un espace situé sur la Place Peyneau à Arcachon (33120), d'une surface de 1 102 m² afin d'y installer et d'y exploiter une activité itinérante de type « grande roue ».

La présente mise à disposition temporaire, précaire et révocable, est consentie pour la période suivante, période de montage et de démontage comprises :

- Période du 3 octobre 2022 au 17 novembre 2022 inclus

La part fixe de la redevance est fixée à :

- 185 Euros H.T. par jour d'exploitation soit 36 jours pour la période du 8/10/2022 au 13/11/2022 pour un montant de 6 660 € HT (SIX MILLE SIX CENT EUROS)
- Le montant de la part variable est fixé à 3 (TROIS) % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Le montant de la part variable ne pourra, en aucun cas, être inférieur à 300 € (TROIS CENT EUROS) par période d'exploitation.

En cas de modification de la convention par avenant le tarif de : 185€ HT/jour d'occupation sera appliqué

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION N°2022041006 : TARIFS NOEL 2022

Le village de Noël se tiendra du 3 décembre 2022 au 1er janvier 2023 inclus.

Il convient de voter les tarifs pour la location des différents chalets :

- Chalet (12m x 2.20m) :	4 000€ HT
- Chalet (6m x 2.20m):	2 250€ HT
- Chalet « œuvres caritatives » (3m x 2.20m) :	500€ HT
- Chalet (3m x 2.20m) :	1 650€ HT
- Emplacement (60 m ²) :	50€ HT
- Emplacement (5 m ²) :	50€ HT

En cas de location partagée le montant de la location du loyer sera divisé de manière équitable par le nombre de participants.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

LA PLAGE AUX ENTREPRENEURS

En 2022, Arcachon Expansion a organisé la première édition de La Plage aux Entrepreneurs le 16 septembre 2022 au Palais des congrès d'Arcachon.

Il convient aujourd'hui de compléter cette grille tarifaire votée par le conseil d'administration du 9 juin 2022 :

- Tarif invité : 0€

Il convient également de prévoir, en complément de la prise en charge de leur hébergement et de la restauration, le remboursement des frais de déplacements des intervenants ayant participé à cette manifestation.

Une convention sera établie avec chacun d'entre eux et sera jointe aux justificatifs.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

PARTENARIATS ET TARIFS CULTURE

Il convient d'adopter les différents partenariats du service culture :

1. PARTENARIATS FESTIVAL CADENCES 21 au 25 Septembre 2022

Partenariat avec la VILLE DE LACANAU : 5 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière de la ville de Lacanau en contrepartie de l'organisation du spectacle du Samedi 24 septembre à 21h à la salle l'Escoure. Accueil du spectacle MYTHOLOGIE par le Théâtre du corps.

Partenariat avec le PORT D'ARCACHON : 5 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière du port en contrepartie de l'organisation du spectacle du dimanche 25 septembre à 18h au niveau de la capitainerie du port de plaisance : spectacle BAL CHOREGRAPHIQUE dirigé par le chorégraphe Sylvain Groud.

Partenariat avec la SOCIETE THABAC (Thalazur d'Arcachon) : 2 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière en contrepartie de 4 places (invitations) pour chacune des 6 soirées du festival Cadences du 21 au 25 septembre 2022 et de la présence du logo de l'entreprise sur tous les supports de communication du festival.

2. PARTENARIATS SAISON CULTURELLE 2022-2023

Partenariat avec la VILLE DE LEGE CAP FERRET : 10 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière en contrepartie de l'organisation par le théâtre l'Olympia de spectacles décentralisés sur le territoire la ville de Lège-Cap-Ferret :

- Vendredi 7 octobre à 20h30 : spectacle UN CŒUR SIMPLE par la compagnie Les Larrons
- Vendredi 9 décembre à 20h30 : spectacle BLANCHE NEIGE par les Tréteaux de France

Partenariat avec le C.C.A.S d'ARCACHON

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Afin d'accompagner le C.C.A.S dans sa démarche de démocratisation de la culture, Arcachon Expansion s'engage :

- A offrir des invitations selon la répartition ci-dessous
- A réserver jusqu'à 15 jours avant le spectacle un nombre de place défini selon répartition ci-dessous :

Ces places seront vendues au tarif jeune selon la grille tarifaire de la saison 2022-2023

A savoir :

- 24 septembre 2022 Spectacle QUERENCIA par Cie A. Najarro : 10 places pré réservées + 1 invitation
- 28 novembre 2022 Spectacle LOELA par Ceiba et Laura Caronni : 7 places pré réservées + 1 invitation
- 25 janvier 2023 Spectacle DROLE DE CEBRE par Paul Mirabel : 20 places pré réservées + 2 invitations
- 31 janvier 2023 Spectacle CASSE NOISETTE par Cie Blanca Li : 15 places pré réservées + 1 invitation

- 03 mars 2023 Spectacle ALLONS ENFANTS PAR EPIS NOIRS : 8 places pré réservées + 1 invitation

3. PARTENARIATS GRAND DEBAT – 25 et 26 novembre 2022

Partenariat avec la LIBRAIRIE GENERALE

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

ARCACHON EXPANSION mettra à disposition de LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE un espace de vente des ouvrages des personnalités invitées, en contre partie la Librairie Générale versera la somme de 250 euros HT pour l'occupation de cet espace dédié.

Partenariat avec Philippe LAPOUSTERLE

Philippe LAPOUSTERLE a pour principale mission, à titre gracieux, dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition du GRAND DÉBAT D'ARCACHON, de contacter et de proposer des invités du monde médiatique, littéraire et philosophique, pour animer les débats prévus lors de cette manifestation.

En contrepartie, ARCACHON EXPANSION prendra à sa charge les frais de transport, d'hébergement dans un hotel 3 étoiles et de restauration (repas complet midi et soir) du vendredi 25 au samedi 26 novembre 2022 inclus pour Monsieur LAPOUSTERLE ainsi que pour l'ensemble des intervenants qui participeront à cet événement.

4. EXPOSITION - ANDRZEJ UMIASTOWSKI Du 12 octobre au 2 novembre 2022

Dans le cadre de l'exposition, organisée à l'Hôtel de Ville d'Arcachon du mercredi 12 octobre au mercredi 2 novembre 2022, ARCACHON EXPANSION, selon une convention établie avec l'artiste, prendra en charge les frais d'hébergement de celui-ci du dimanche 9 octobre au soir au 4 novembre 2022 au matin dans un logement sis rue Thomas Illyricus, 33210 Arcachon.

5. NOUVEAUX TARIFS

Il convient également de voter certains tarifs notamment celui de l'atelier théâtre et ceux du
BAR ARLEQUIN

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le jeudi 8 décembre 2022.

Frédérique DUGENY

Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Bernard LUMMEAUX

1^{er} Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1 ^{er} Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2 ^{eme} Vice-Président	

MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BEUNARD Patrice	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	Excusé
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	
URIOT Jean-Marc	ADMINISTRATEUR	Excusé
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	Excusé
SAINT ROMAIN Régis de	ADMINISTRATEUR	Excusé
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	Excusée
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	Excusé
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	Excusé